

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
193^e année
13 avril 2017
n° 15 / 7728^e
pages 809 à 864



CHRONIQUE / Environnement

Quel modèle pour le procès environnemental ?

> Mathilde Hautereau-Boutonnet et Ève Truilhé-Marengo 827

ÉDITORIAL

809 25 ans après Béatrice, Michel Vivant

ACTUALITÉS

- 813 Vente d'ordinateur avec logiciel préinstallé : absence confirmée de pratique déloyale
- 815 État civil (transsexualisme) : condamnation de la France par la CEDH
- 816 État civil (transsexualisme) : rectification en application de la loi du 18 novembre 2016
- 819 Entreprise terroriste individuelle : inconstitutionnalité partielle du régime
- 820 Garde à vue (maire) : office du juge dans l'appréciation des conditions légales

POINT DE VUE

825 Quel statut pour les prestataires de services de confiance ?, Thibault Douville

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 834 **Chronique** : Le projet de réforme de la responsabilité civile et les produits de santé, Vincent Bouquet et Éric Fouassier
- 840 **Panorama** : Droit du travail : relations individuelles de travail, Pascal Lokiec et Jérôme Porta
- 852 **Notes** : Clarification de la notion de « droit réel » de l'article 5 du règlement CE 1346/2000, note sous CJUE 26 oct. 2016, Reinhard Dammann
- 861 Le juge d'instruction peut-il être ce « magistrat » au sens de l'article 5, § 3, de la Convention européenne des droits de l'homme ?, note sous CEDH 10 nov. 2016, Jean-François Renucci

ENTRETIEN

864 Thomas Charat et Christophe Jamin - Présidentielle 2017 : les candidats à la barre

DALLOZ

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 540 € HT (551,34 € TTC)

Étranger: 606 € HT

Prix au numéro: 24 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Avril 2017

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut

ÉDITORIAL

Michel Vivant

809 25 ans après Béatrice

ACTUALITÉS

812

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Information du consommateur: protection des syndicats de copropriétaires, *Civ. 1^{er}, 29 mars 2017*

Pratique commerciale déloyale (annonce publicitaire): mise en ligne d'informations, *CJUE 30 mars 2017*

Vente d'ordinateur avec logiciel préinstallé: absence confirmée de pratique déloyale, *Civ. 1^{er}, 29 mars 2017*

Fiscalité

Visite et saisie domiciliaires: portée de l'annulation de l'autorisation judiciaire, *Com. 29 mars 2017*

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (clause d'échelle mobile): renonciation par le preneur à la révision du loyer, *Civ. 3^e, 30 mars 2017*

Bail commercial (clause résolutoire): contestation de la validité des commandements de payer, *Civ. 3^e, 30 mars 2017*

815

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Vente immobilière: portée d'un changement de destination non révélé, *Civ. 1^{er}, 29 mars 2017*

Famille-Personne-Succession

État civil (transsexualisme): condamnation de la France par la CEDH, *CEDH, 6 avr. 2017*

État civil (transsexualisme): rectification en application de la loi du 18 novembre 2016, *Montpellier, 15 mars 2017*

Succession (libéralité précipitaire): fixation de l'indemnité de réduction, *Civ. 1^{er}, 22 mars 2017*

Succession (rapport des dettes): pas de prescription avant clôture du partage, *Civ. 1^{er}, 22 mars 2017*

817

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Étudiant étranger (admission): sécurité nationale et liberté d'appréciation des États, *CJUE 4 avr. 2017*

818

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Outrage (agent public): exclusion du bénéfice de la liberté d'expression, *Crim. 29 mars 2017*

Outrage (agent public): exclusion en cas d'injures hors la présence de l'intéressé, *Crim. 29 mars 2017*

Entreprise terroriste individuelle: inconstitutionnalité partielle du régime, *Cons. const., 7 avr. 2017*

Presse et communication

Injure publique (excuse de provocation): polémique municipale de nature politique, *Crim. 28 mars 2017*

Procédure pénale

Garde à vue (maire): office du juge dans l'appréciation des conditions légales, *Crim. 28 mars 2017*

Contravention routière (téléphone portable): témoignage unique contraire au procès-verbal, *Crim. 28 mars 2017*

821

DROIT PUBLIC

Santé publique

Contamination transfusionnelle: conditions du recours des tiers payeurs contre l'ONIAM, *Civ. 1^{er}, 29 mars 2017*

Responsabilité médicale (défaillance de l'assureur): conditions de substitution de l'ONIAM, *Civ. 1^{er}, 29 mars 2017*

823

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Grève (transport urbain de voyageurs): modalités de la déclaration d'intention, *Soc. 23 mars 2017*

État italien (employeur): modalités de notification et portée de l'immunité de juridiction, *Soc. 23 mars 2017*

Travail temporaire (travailleurs détachés polonais): fraude constitutive d'un délit, *Crim. 28 mars 2017*

Défenseur syndical (obligation de discrétion): constitutionnalité du régime, *Cons. const., 7 avr. 2017*



POINT DE VUE

825

Quel statut pour les prestataires de services de confiance ?
par Thibault Douville



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

827

Quel modèle pour le procès environnemental ?
par Mathilde Hautereau-Boutonnet
et Ève Truilhé-Marengo

834

Le projet de réforme de la responsabilité civile
et les produits de santé
par Vincent Bouquet et Éric Fouassier

NOTES

852

Clarification de la notion de « droit réel » de l'article 5
du règlement CE 1346/2000, note sous CJUE 26 oct. 2016
par Reinhard Dammann

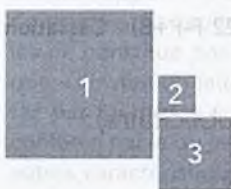
861

Le juge d'instruction peut-il être ce « magistrat » au sens
de l'article 5, § 3, de la Convention européenne des
droits de l'homme ?, note sous CEDH 10 nov. 2016
par Jean-François Renucci

PANORAMA

840

Droit du travail : relations individuelles de travail
mars 2016 - février 2017
par Pascal Lokiec et Jérôme Porta



ENTRETIEN

864

Thomas Charat et Christophe Jamin
Présidentielle 2017 : les candidats à la barre

**Le prochain numéro du Recueil
paraîtra le 27 avril 2017**

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible), à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr**